

Parigi 1900 - Congresso Intersteno - commenti sul passato che rivive ancora nell'attualità.

di Gian Paolo Trivulzio

In occasione del recente convegno sulle scritture veloci, tenutosi a Rovereto dal 22 al 24 maggio 2014, il dott. **Boris Neubauer** che ha presenziato a questa manifestazione, mi ha fatto omaggio di due testi in formato digitale. Il primo contiene un resoconto sommario del Congresso stenografico a Parigi nel 1889, ed il secondo il resoconto integrale del Congresso stenografico tenutosi nel 1900 nella stessa città.

Entrambi questi testi sono ora visibili al sito www.intersteno.org - menu Archive - Congressess' final reports. Incidentalmente sono pure disponibili allo stesso indirizzo gli Atti del Congresso Intersteno di Roma2003.

Penso sia utile ricordare che il primo congresso stenografico si tenne a Londra nel settembre del 1887, l'idea di continuare ad organizzare incontri fu approvata e fu deciso, dopo diverse schermaglie tra i rappresentanti francesi e quelli tedeschi, che il secondo congresso si tenesse a Monaco (Germania). La scelta di Monaco era legata ad una manifestazione in onore di Francesco Gabelsberger di cui ricorrevano i 100 anni dalla nascita. Per ironia della sorte, il secondo congresso si svolse invece a Parigi in quanto (strano ma vero!) il monumento previsto per l'occasione a Monaco non poté essere terminato in tempo e quindi Parigi si prese la rivincita valorizzando l'anno dell'esposizione internazionale (oggi definite Expo) in cui fu costruita la celebre torre Eiffel.

L'Italia era stata presente al Congresso di Londra¹, dal resoconto sommario di questo secondo Congresso non ci sono informazioni sui partecipanti, esiste però un resoconto integrale che finora non ho potuto consultare che forse potrebbe essere d'aiuto a questo riguardo.

Nel 1900 invece, Parigi fu nuovamente sede del Congresso ed il resoconto integrale evidenzia la presenza di 4 persone dall'Italia precisamente **Cesare de Alberti** (Senato della Repubblica che era accreditato come Delegazione Ufficiale), stenografo al Senato, **Adolfo Coen** (Delegato Ufficiale del Governo italiano) vice direttore del servizio stenografico della Camera dei Deputati, **Oscar Greco**, sostenitore di una semplificazione del sistema Gab. Noe (il cosiddetto indirizzo partenopeo anche se in questa occasione figura

¹ Informazioni al riguardo si trovano nella pubblicazione per i 125 anni dell'Intersteno, da me pubblicata nel 2013. Una seconda edizione rivista e migliorata graficamente sarà disponibile per il Congresso di Budapest del 2015.

dimorante a Venezia) su alcuni concetti della quale aveva fatto un resoconto al Congresso di Londra, ed il signor **Roscati** di Torino sul quale non ho trovato notizie.

Nell'allegato troverete un elenco degli argomenti discussi in occasione di questo Congresso, diversi di essi si rifanno ad analoghe discussioni del Congresso di 11 anni prima in particolare quelli relativi all'insegnamento (scuole elementari, scuole superiori, università²), la presenza delle donne stenografe, e macchine per scrivere (con osservazioni quali quelle qui sotto riprodotte che oggi suonano anacronistiche anche ricordando comunque che la diffusione delle macchine per scrivere avviene, specie in Italia, nei primi decenni del '900).

M. HARANG. — Je m'associe à ce que vient de dire M. Buisson; j'ajouterais qu'en ce qui me concerne, il y a une quinzaine d'années que je n'ai fait de machine à écrire.

100

CONGRÈS INTERNATIONAL DE STÉNOGRAPHIE

M. GEORGES BUISSON. — Avec le système de M. Decaisne, des sténographes judiciaires très habiles ne pourraient faire partie de votre association professionnelle, car ils seraient incapables de traduire une heure de sténographie en cinq heures.

M. BONVOUX. — Je tiens, de mon côté, à faire une distinction essentielle entre la sténographie et la machine à écrire; ce sont deux choses absolument différentes. Il faut, pour être sténographe, des qualités qui ne sont pas nécessaires à un dactylographe, ou plutôt à un typoscribe: je vous demande la permission d'employer cette dernière expression. Le typoscribe n'a nul besoin de posséder l'instruction et les facultés intellectuelles qui sont indispensables à un sténographe, cela n'est pas contestable. Par conséquent, une distinction s'impose entre la machine à écrire et la sténographie. Les deux choses ne vont pas nécessairement ensemble. Un très bon sténographe peut être un détestable typoscribe, et réciproquement. Sans doute nous avons des exemples du contraire, dans la personne de MM. Decaisne, Harang et de quelques autres de nos collègues; mais ils sont une minorité. Dans les services sténographiques officiels surtout, ceux qui savent se servir de la machine à écrire sont très rares, et tous sont des sténographes... suffisants. Je ne voudrais pas faire d'eux trop d'éloges, car *quorum pars parva sum*. Il faut donc établir entre la sténographie et la machine une ligne de démarcation très nette.

Queste parole mi richiamano alla mente analoghe dissertazioni negli anni '70 del secolo scorso.

² il segretario generale nella discussione segnala (pag 76 del resoconto) che su questo argomento i rappresentanti italiani sono divisi, mentre la maggioranza ritiene che la stenografia dovrebbe essere insegnata a partire dai 12 anni.

Argomento ghiotto sono le retribuzioni degli stenografi parlamentari (pag 160 e seguenti) che farebbero la gioia del nostro Giletti nazionale, che oggi ripete acriticamente le superficiali informazioni passategli dalla sua redazione.

Curiosa e forse non gradita agli stenografi dell'Assemblea Siciliana l'introduzione al tema, che qui sotto riporto.

De la rétribution des travaux sténographiques dans les Parlements.

Tout service mérite salaire, et plus un travail est difficile et délicat, plus il doit être rétribué. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'exposer le mode de rétribution des travaux sténographiques dans les divers Parlements allemands et de l'étranger. L'idée de *sténographe* est généralement très large, d'une manière analogue à l'idée qui peut s'attacher au terme de commerçant, et la désignation de *parfait sténographe* a en quelque sorte une saveur particulière, surtout lorsqu'on songe à l'expression similaire de, par exemple, *cordon bleu*. Ceux qui occupent des personnes connaissant la sténographie et qui désirent déterminer le plus justement possible la question salaire, devraient porter une attention particulière sur la diversité dans la méthode d'enseignement des différents systèmes. Très souvent la question *système* ne décèlera pas exactement la valeur du sténographe, mais il y aura toujours beaucoup plus de chance pour qu'une personne qui pratique un système sérieux, comme la sténographie unitaire Gabelsberger, rende, d'une façon générale, plus de services qu'une autre qui utilise un système d'écriture dont l'étude ne lui aura demandé que quelques heures! Cette simple remarque ne paraîtra point inutile dans le monde des affaires, et il en sera peut-être tenu compte à l'avenir.

Se i partecipanti a questi congressi erano per lo più stenografi parlamentari e capi di movimenti stenografici che si dedicavano alla diffusione della tecnica stenografica, quindi sostanzialmente una élite numericamente ridotta (basti vedere le quantità di persone impiegate nei diversi parlamenti, anche con problematiche di precarietà ante litteram (ils ont été jetés sur le pavé³)) l'interesse generale per la stenografia divulgata da tante libere associazioni in tutti i paesi, coinvolgeva invece quantità enormi di persone. Il delegato dell'Associazione Gabelsbergeriana in Germania dichiara 50.000 iscritti⁴, nello stesso tempo nella stessa nazione molte erano le associazioni per la diffusione del sistema Stolze il cui rappresentante dichiarava di non averne 50.000 ma che probabilmente a breve avrebbe potuto superare i dati forniti dal

³ pag. 22 del resoconto sommario del secondo Congresso internazionale di stenografia

⁴ Questa associazione si è progressivamente ridotta a partire dal 1926 quando in Germania fu approvata e resa obbligatoria nelle scuole la Stenografia Unitaria (Enheit Kurzschritt), tuttavia il sistema Gab. rimase presente nella regione di Monaco, città natale di Gabelsberger, dove ancora si svolge una sia pure limitata attività.

collega. Un partecipante dell'Inghilterra, stimava in 30.000 gli stenografi commerciali in quel paese. Per molte ragioni quindi la stenografia era sulla cresta dell'onda, similmente a quanto è avvenuto negli ultimi decenni del '900 per la tecnica informatica e soprattutto si propagava al di fuori degli ambiti parlamentari, ossia principalmente nelle attività d'ufficio.

Un altro partecipante a questo congresso , Monsieur **Lhuguenot** (pag. 104 e seguenti) addirittura lamenta che a Parigi ci fossero troppi corsi pubblici di stenografia (che lui stima in 300) e su di essi dichiara

La plus grande partie des élèves sortant des cours publics ne sont que des demi-sténographes, des non-valeurs, de simples machines à écrire, et même à écrire plus ou moins correctement.

Questa situazione, come viene rilevato nell'ambito della discussione, crea una eccessiva offerta con conseguente riduzione del salario corrisposto (si parla anche meno di 200 franchi al mese) pur se viene citato che in Francia sono attivi circa 5000 stenografi commerciali.

La discussione su questo argomento si fa interessante sotto diversi aspetti, e l'espansione dell'uso della stenografia nel commercio in molti paesi è testimoniata da diversi oratori.

Segnalo comunque, quasi a conclusione che potrebbe essere un monito anche oggi, il contributo del signor Beckler, Presidente onorario dell'Associazione delle donne stenografe di Berlino (pag. 128). Non ve lo riporto per lasciarvi il piacere di andarlo a leggere.

Di interesse i dibattiti sulla stenografia giudiziaria, con un ampio sguardo alla situazione del momento in diversi paesi come pure la stenografia per i ciechi che viene presentata in un rapporto del Signor **Flageul**, che propone di utilizzare i segni Braille per scrivere stenograficamente. L'idea verrà poi effettivamente realizzata ed insegnata. In Francia si sono anche svolti campionati per i ciechi.⁵

Il contributo italiano riguarda la macchina Michela: la relazione del signor Cesare de Alberti, stenografo al Senato. Il rapporto è riportato integralmente in allegato a questo documento.

La macchina Michela era già stata segnalata ai partecipanti del Congresso di Londra con una informativa non proprio lusinghiera da parte del Signor **Giuseppe Marzovati**, Capo stenografo della Camera dei Deputati.

Dovranno passare molti decenni prima che le macchina per stenografare fossero accettate dalla comunità 'stenografica' ed è

⁵ Maggiori informazioni al riguardo sono riportate nella monografia 'Stenotipia?' da me curata per l'Accademia Aliprandi e disponibile nel sito www.accademia-aliprandi.it

significativa a questo riguardo la prima parte di considerazioni fatte dal Signor Guénin in occasione del Congresso del 1889.

Le rapport de M. GUÉNIN se divisait en trois parties concernant les machines à sténographier, les machines à écrire en caractères usuels, les appareils destinés à reproduire mécaniquement la parole.

Dans la première partie, le rapporteur fait l'histoire des machines Danel Duplan, Gensoul, Michela, Bartholomew, etc., et conclut en ces termes ;

—♦♦(22)♦♦—

« Les inventeurs qui cherchent ainsi à remplacer la plume ou le crayon par un appareil quelconque ignorent absolument dans quelles conditions s'exerce la profession du sténographe.

« Si, dans le Parlement, on peut encore admettre que les bureaux laisseront installer au pied de la tribune des machines dont le moindre inconvénient est de produire un bruit insupportable, il n'en est plus de même dans les affaires de tous les jours, au palais, dans les réunions, les cérémonies. Se figure-t-on un mécanicien de cette espèce suivant un homme d'État dans ses voyages, un orateur dans les réunions publiques, ou un avocat au tribunal, avec une sorte d'orgue de Barbarie qu'il ne pourrait quitter un seul instant ?

« Un inconvénient d'une autre nature condamne, pour nous, toutes les inventions de ce genre, c'est la rigidité même de la machine, qui ne permet pas les grandes vitesses. Lorsqu'un orateur parle, il est parfois nécessaire, pour le suivre, d'écrire beaucoup plus vite qu'il ne s'exprime; le sténographe est soumis à tous ses caprices, il doit, sous peine de rester honteusement en route, s'emporter avec lui, enregistrer sans rien omettre ses plus véhémentes accusations, ses arguments les plus pressés. Avec le crayon ou la plume un mot qui lui échappe, une interruption, peuvent être enregistrés entre deux phrases et à leur place, un trait déformé est facilement corrigé. Peut-on procéder de même avec une machine ? Tout ce qui est passé l'est définitivement, il faut toujours aller devant soi sans avoir le droit de commettre une erreur, et cependant plus la vitesse est grande, plus ces erreurs augmentent.

In finale si può forse concludere che molti degli argomenti affrontati 114 anni fa sono tuttora vivi e purtroppo, forse, molte occasioni sono state perse in inutili diatribe. Ma il futuro è ancora tutto da scrivere se riusciamo, almeno in parte, a ricordare che fantastica storia è la vita.

Gian Paolo Trivulzio

Milano, 2 giugno 2014

TABLE MÉTHODIQUE

EN CONCORDANCE AVEC LE PROGRAMME DU CONGRÈS

SECTION I

Théorie et enseignement.

A. THÉORIE

	Pages.
I. Examen de la théorie générale des mouvements de la main dans l'écriture. (M. Pierre HUMBERT, retenu à Davos pour cause de maladie, n'a pu présenter le rapport dont il s'était chargé.)	
II. Terminologie sténographique. Sténographes commerciaux, judiciaires, parlementaires, professionnels, secrétaires, rédacteurs, etc.; sténographie, tachygraphie, phonographie, etc.; machinistes, typoscrites, dactylographes, etc. — Equivalents de ces termes dans les diverses langues. — Rapport de M. BENATRE	215
III. Mémoires et documents sur l'histoire de la sténographie. A. — Recherches sur les notes tironiennes et la sténographie grecque. — L'abréviation des écritures orientales. (Cette question n'a pas été traitée, les mémoires annoncés n'ayant pu être fournis.) B. — Vœu de M. de docteur FUCHS pour la publication des manuscrits de BRIGHT concernant SHAKESPEARE. C. — LUKE HANSARD, fondateur-éditeur des <i>Parliamentary Debates</i> en Angleterre. Mémoire de M. J. LOUIS Présentation du portrait de Luke Hansard. D. — Rectification biographique et bibliographique sur COULON-THÉVENOT : M. René HAVETTE.	237 297 224 225
IV. Sténographie comparée. — Etude des caractères propres des systèmes sténographiques nationaux. — Les systèmes alphabétiques ou orthographiques en divers pays. Développement de la sténographie en Norvège : M. CAPPELEN . . Origine et progrès de la sténographie en Suède : M. MELIN. . .	38 41

Diffusion de la sténographie en Hongrie : docteur de GOPCSA . . .	48
L'enseignement de la sténographie en Suisse : M. BARBIER. . .	176
Où en est l'art-science, la sténographie : M. HALLETT	45

V. Presse, littérature et bibliographie sténographiques.

Etablissement d'une *Bibliographie décennale* des publications sur la sténographie.

Création d'un *Annuaire international* et constitution d'un comité de rédaction international et interméthodique pour présider à sa publication.

Etude des voies et moyens à prendre pour constituer : 1° une *Bibliothèque sténographique internationale* où seraient rassemblées les publications sténographiques; 2° un *Office international de sténographie*, sous le contrôle des comités de jonction.

Rapport de M. DEPOIN.	239
Adoption du projet de résolution présenté par le Bureau.	241
Proposition de M. le chevalier WEBER, au nom du gouvernement luxembourgeois. <i>Adoption de la ville de Luxembourg</i> pour siège de l'Office international.	242
Adoption d'un vœu de M. le docteur FUCHS pour l'établissement d'un <i>Catalogue général des manuscrits et livres</i> relatifs à la sténographie.	237

B. ENSEIGNEMENT

I. Statistiques nationales.

II A. L'enseignement de la sténographie dans les écoles primaires. — Doit-il être un but ou un moyen? — A quel degré doit-il être poussé? — Doit-il être obligatoire ou facultatif?

Rapport de M. L.-P. GUÉNIN.	64
-------------------------------------	----

II B. L'écriture phonétique et la prononciation. — Rapport de M. LELIOUX.

62

II C. Importance de la sténographie dans l'éducation du premier âge (méthode anté-scolaire). Mémoire de M. FORTIN-HERRMANN

190

III. Introduction de la sténographie dans les écoles normales. — Vœu de M. CHOQUENET.

78

IV. La sténographie dans les écoles commerciales et les écoles professionnelles. — Rapport de M. DEPOIN.

253

Adoption des conclusions du rapport.	190
--	-----

V. La sténographie dans les écoles régimentaires et militaires; son utilité dans l'armée. — Rapport de M. PELLETIER.

52

VI A. L'enseignement de la sténographie aux sourds-muets. — Note de M. GROSSELIN

259

VI B. L'enseignement de la sténographie aux aveugles.

Rapport de M. FLAGEUL.	263
Adoption du vœu.	238

VII. Consécration de la possession des connaissances sténographiques au moyen d'un diplôme délivré par l'Etat ou les corps enseignants. — Rapport de M. LELIOUX.

269

Mémoire de M. le docteur FUCHS.	79
Discussion du rapport.	200
Mémoire de M. CORTÈS.	205
Adoption du vœu de M. FEUILLET.	212

VIII. Conditions d'enseignement de la sténographie.

Méthodologie de la sténographie : M. GONDOS.	198
Quand doit commencer l'étude des abréviations ? M. BEHRENS.	213
Vœu de M. KOVAC pour la création de chaires de science de la sténographie.	230

SECTION II

Sténographie commerciale et administrative.

I. Connaissances préalables indispensables au sténographe.

Nécessité de la connaissance complète de la langue (grammaire, syntaxe, orthographe) pour ceux qui veulent, au moyen de la sténographie, se créer une carrière. Quelles connaissances supplémentaires doivent-ils posséder ? — Rapport de M. LELIOUX.	273
Discussion.	103
Rapports de la sténographie et de la mémoire : M. CARABASSE.	222

II. La sténographie dans les administrations publiques.

Son utilité au point de vue de l'accroissement de l'activité intellectuelle des chefs, aussi bien que de la promptitude des affaires. — Rapport de M. BENATRE.	185
--	-----

III A. Emploi combiné du phonographe, de la sténographie et de la machine à écrire.

III B. Emploi combiné du téléphone et de la sténographie. — Vœu de M. DECAISNE.	61
---	----

III C. Utilité de la sténographie dans les maisons de commerce. — Rapport de M. HARANG.	108
---	-----

IV. L'enseignement de la machine à écrire. — Vœu de M. H. DUPONT. 224

V. Accession des femmes aux emplois sténographiques : Mémoire de Miss KATE PICKARD.	113
Rapport de M ^{lles} CARDON et LIGNEUL.	280
L'Association des Dames sténographes aux États-Unis : Miss CLARA SEIPPEL.	115

VI. Situation actuelle des sténographes secrétaires.

Améliorations et garanties désirables : M. CARABASSE.	124
La sténographie dans le commerce et les secrétaires sténographes : M. VANNAISSE.	118
Discussion : adoption du vœu de M. HARANG.	130
Vœu de M. GROSSELIN. — Adoption de ce vœu.	165

VII. Organisations corporatives.

A. Associations professionnelles. — Rapport de M. BONVOUX.	286
Discussion et adoption des conclusions.	169
B. Syndicats mixtes (de sténographie et machines à écrire). — Rapport de M. HARANG.	151
C. Fédérations nationales. Vœu de M. FEUILLET.	212

VIII. Morale professionnelle. — Honoraires. Entreprise. Marchandage.

IX. Hygiène professionnelle.

(Ces rapports n'ont pu être présentés par suite de la mort de M. GRIGNAN, qui en avait été chargé.)

SECTION III

Sténographie parlementaire et judiciaire.

I.	Services officiels. — Comparaison des différents types d'organisation de ces services. Avantages que présente chacun d'eux : <i>a.</i> pour le public en général ; <i>b.</i> pour l'administration ; <i>c.</i> pour les sténographes. (Ce rapport, confié à M. TINEL, n'a pu être présenté au Congrès.)	
	L'organisation du service officiel en Norvège : M. CAPELEN	39
	La sténographie officielle en Suisse : M. MOGEON	50
	Les services officiels en Espagne : M. MARCHANTE	301
	Les titres universitaires des sténographes officiels : M. LOYER	95
	La machine à sténographier Michela : M. DE ALBERTI	163
II.	Revision des discours parlementaires. — Limites du droit de correction des discours par leurs auteurs. Rapport de M. LELIOUX	306
III A.	Services judiciaires officiels. — Leur organisation en Espagne. Mémoire de M. CONTRERAS	332
	Mémoire sur la sténographie judiciaire en Europe et aux États-Unis : M. QUÉRÉ	322
	Discussion de ces rapports	95
III B.	Modifications à apporter aux Codes en vue de l'introduction de services judiciaires officiels dans les pays qui en sont dépourvus. Examen de la proposition-type de M. Michelin pour la France. Rapport de M. MAYERAS	345
	Importance de la sténographie pour l'administration de la justice : M. HEMPEL	93
	Discussion et adoption du vœu de M. MAYERAS	95
IV.	Formation de syndicats de sténographes judiciaires. Rapport de M. DECAISNE	348
V.	Du droit de reproduire et publier les leçons, cours et discours publics. Rapport de M. BAUGEY	132
	Discussion et adoption des vœux de MM. BAUGEY et LELIOUX	136

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONGRÈS

Les Congrès internationaux de sténographie	5
Commission d'organisation du VII ^e Congrès	9
Liste des membres du Congrès. — Membres d'honneur	11
Délégations officielles	12
Membres effectifs	14
Règlement du Congrès	20
Séance d'ouverture. — Election du bureau. Discours	23
Séance de clôture. — Congratulations	243
Nomination du Comité de jonction	245
Vœu de M. PELLETIER pour l'adjonction d'officiers aux délégations officielles	235
Vœu de M. FEUILLET pour la notification des décisions du Congrès	238
Délégation au Comité de jonction de la décision à prendre pour fixer la date et le lieu du prochain Congrès	241

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Alberti pour une communication sur *la Sténographie mécanique et la Machine à sténographier Michela*.

M. DE ALBERTI. — Messieurs et chers collègues, en ma qualité de représentant, dans cette importante réunion de sténographes de tous les systèmes du monde entier, de la sténographie mécanique, représentant unique du système *Michela*, permettez-moi de dire deux mots sur cet instrument.

Ceux d'entre vous qui désireront à ce sujet de plus amples informations que celles que je vais donner dans cette courte communication, n'auront qu'à consulter mon *Manuel*, dont j'ai offert plusieurs exemplaires à la présidence, ou bien encore ils pourront s'adresser directement à moi, qui serai très heureux de leur fournir toutes les explications qui peuvent les intéresser.

A mon point de vue, la sténographie mécanique est à la sténographie écrite ce que les machines à écrire sont à l'écriture ordinaire.

Cette définition renferme les qualités et les défauts qui caractérisent le système en lui-même.

Et, sans m'arrêter aux défauts, que l'on peut résumer en un seul : c'est-à-dire que ce système ne présente pas toutes les facilités d'application pratique, à cause de la nécessité de devoir se servir d'un instrument, lequel, tout en étant petit, est certainement moins commode que le crayon ou la plume, sans m'arrêter à cet unique défaut, dis-je, je tâcherai de vous démontrer les nombreuses et importantes qualités qu'a, selon moi, la sténographie mécanique.

Ainsi que dans les machines à écrire, il conviendra, tout d'abord, de rechercher dans les machines sténographiques quel est l'appareil le meilleur, au point de vue technique comme au point de vue mécanique.

Toutefois, si la variété des machines à écrire est grande, — et vous aurez pu, Messieurs et chers collègues, constater ces jours-ci les progrès importants dans leur fabrication, — en fait de machines sténographiques (à part les nombreuses tentatives sans résultat) on se trouve en présence d'un manque absolu de ce genre de machines, à tel point que je n'en connais que deux types : le *stenotyper* de la maison Heinrich Klever, de Francfort, et la *Michela*.

Je ne vous parlerai pas du *stenotyper*, pour la raison que je n'ai pas eu encore le temps et l'occasion de bien l'étudier; je vous dirai seulement que je ne crois pas qu'il ait été appliqué, jusqu'à présent, à des services officiels.

Au contraire, la machine *Michela* est en usage depuis plus de vingt ans au Sénat italien pour les comptes rendus officiels des travaux de cette branche du Parlement; ce qui démontre son parfait fonctionnement et indique même combien le Sénat italien tient à cœur et encourage le progrès, quelle que soit la forme sous laquelle ce progrès se présente.

J'ai déjà dit que je me mets à la disposition de Messieurs les congressistes qui désireront m'interroger; ici, afin de ne pas dépasser le temps strictement accordé aux communications, je me limiterai à affirmer que, selon moi, le système sténographique *Michela* représente, du moins jusqu'à maintenant, le point culminant auquel on est arrivé en fait de sténographie mécanique :

1. Maximum de la célérité dans l'écriture (plus de 200 mots par minute).
 2. Précision et uniformité absolues dans les signes, et ce, précisément, parce que ces signes sont imprimés au lieu d'être tracés à la main.
 3. Aucune différence entre l'écriture de tel ou tel autre sténographe, et par conséquent la plus grande facilité pour la traduction, que quiconque peut faire même après peu de leçons.
 4. Aucun usage ou un usage très limité des abréviations; puisque tout (même les voyelles) est écrit intégralement, de façon que, même après plusieurs années, sans aucun travail d'interprétation, l'original sténographique peut être relu avec la même facilité.
 5. Pas de pertes des forces physiques pour celui qui écrit (en maintes occasions, à moi tout seul, j'ai sténographié même pendant quatre heures de suite).
 6. Le sténographe n'étant pas obligé à tenir les yeux fixés sur l'écriture, il peut suivre tous les mouvements de l'orateur et de l'assemblée.
 7. Application très facile (le système étant phonique) à toutes les langues.
- Tels sont, Messieurs et chers collègues, les avantages que j'ai trouvés dans le système de sténographie que j'emploie quotidiennement.

J'ose espérer que mes collègues voudront bien reconnaître avec moi les qualités et les avantages indiscutables du système sténographique *Michela*, actuellement en usage au Sénat du royaume d'Italie.

Et je vous remercie, Messieurs et chers collègues, d'avoir accordé votre bienveillante attention à ma modeste communication, qui n'a d'autre valeur que celle d'être le fruit, le résultat de plus de vingt ans d'exercice dans l'art de la sténographie.

M. DEPOIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Ne serait-il pas intéressant que M. de Alberti, notre éminent collègue, voulût bien nous donner quelque expérimentation? La plupart de nos confrères seraient très désireux de voir fonctionner quelques instants cette machine.

M. LELIOUX. — Le *stenotyper* a-t-il été expérimenté en Allemagne?

M. NAVARRE. — J'ai l'honneur de répondre à la demande de notre

collègue M. Lelioux que, m'étant occupé des machines à sténographier, dans le petit travail qui a paru tout récemment, j'ai écrit à différentes maisons qui fabriquent des machines à sténographier; elles sont au nombre de quatre ou cinq; il y a notamment un appareil assez répandu aux États-Unis, dont se servent deux employés d'une maison de Chicago qui l'emploient très couramment, et l'emportent même dans le train transpacifique.

M. BUISSON. — C'est une petite machine dont vous avez vu le cliché. On la met dans sa poche.

M. NAVARRE. — Il paraît qu'elle permet de sténographier à une vitesse qui va jusqu'à cent cinquante mots, en anglais.

M. BUISSON. — Il y en a une au Conservatoire des arts et métiers.

(A la demande générale, M. de Alberti fait sur la machine Michela une démonstration suivie par les congressistes avec le plus vif intérêt.)